

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 9

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 8

VOTE CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 3

Domaine :

VOIRIE

Sous-domaine :

Classement

OBJET :

**Transfert de
propriété
équipements
publics :
Espaces verts
-
Lotissement
« Le Crouzet »**

N° 58/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : Novembre 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés : Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, que la commune avait été saisie par la Société HECTARE, opérateur du lotissement « Le Crouzet », en vue de transférer à la commune tous les équipements (voirie, réseaux et espaces verts) afin de procéder à leur classement dans le domaine public.

La délibération n° **31/2023** en date du **03 Juillet 2023** autorisait Monsieur le Maire à engager cette démarche et à signer tous les documents et actes liés à cette transaction uniquement pour les espaces suivants :

- Section AD, numéro 136 et 138 (voirie),
- Section AD, numéro 137 (bassin de rétention).

Afin de finaliser le transfert complet des équipements publics, il convient désormais d'intégrer les espaces verts référencés ci-dessous :

- Section AD, numéro 127, 130, 139 et 140.

Les frais de cette transaction seront à la charge du vendeur.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de propriété et l'achat des parcelles sus-indiquées constituant les espaces publics (espaces verts) suivants du lotissement « Le Crouzet » appartenant au lotisseur HECTARE pour l'euro symbolique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes liés à cette transaction.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20231127-20231127DEL58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

Affichage : 28/11/2023

Pour copie conforme,
Le Maire,

Alain MARTY

